Publié sur www.manhac.fr le 09/10/2026 à 15h35

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT AVEYRON
COMMUNE DE MANHAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 08 octobre 2026

Date de convocation
02/10/2026
Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 10
Nombre d'absents excusés : 3
Nombre de pouvoirs : 3

L'an deux mil vingt-six, le huit octobre, à vingt heures,
Se sont réunis les membres du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur CALMELS Bernard, Maire.
M POUGET Daniel été élu secrétaire de séance

Présents : CABROL Vanessa, CALMELS Bernard, MARTY Sandrine, MAZIERE Benoit, MONTEILLET Marjorie, POUGET Daniel, POUGET Joël, TARROUX Candy, THERON Camille, VABRE Philippe
Absents excusés : BOUTONNET Nicolas procuration donnée à MONTEILLET Marjorie, COSTES Séverine procuration donnée à THERON Camille, GANEAU Emmanuelle procuration donnée à CALMELS Bernard

DEL2026-58 Décision modificative n°2 Budget Assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les crédits inscrits au chapitre 014 doivent être transférés au chapitre 011, l'imputation comptable du paiement de la redevance de performance épuratoire étant différente de celle de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte.
Il convient donc de procéder à une décision modificative du budget afin d'ajuster les crédits budgétaires en conséquence.

Dm2 pour le budget assainissement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 63713 : Redevance performance systèmes assainissement collectif		4 500.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		**4 500.00 €**
D 706129 : Rev agce eau - red mod rés. coll	4 500.00 €	
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	**4 500.00 €**	

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents
Décide :

- **D'approuver** les présentes décisions modificatives.

Fait et délibéré, à Manhac, les jour, mois et an susdits

Bernard CALMELS POUGET Daniel

MAIRIE DE MANHAC (Aveyron)

Certifié exécutoire par affichage le 09/10/2026 et envoi à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture
012-211201371-20261008-DEL2026_58-BF
Reçu le 09/10/2026